

/BA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-239 du 12 Juin 1986

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre de l'Equipement et des Trans-
ports de l'intérim du Camarade Ali HOUDOU,
Ministre de l'Information et des Commu-
nications pour compter du 9 Juin 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 9 Juin 1986 le Camarade Girigissou
GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Information et des Communications
pendant l'absence du Camarade Ali HOUDOU.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Juin 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Applications : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 PPC 2 CPC 2 SDP 2
MET-MIC 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-